

LE POLITIQUE EUROPEEN COMME OBJET SOCIOLOGIQUE COGNITIF ET PRAGMATIQUE

1. De l' « intégration » à la construction européenne comme processus continu

Jusqu'aux années quatre-vingt-dix, une grande majorité de travaux consacrés à l'Union européenne a adopté une perspective *top-down*, centrée sur la dimension macrosociale des institutions européennes. Ces travaux ont été amenés le plus souvent à interpréter l'UE comme une institution supranationale, gérée de manière technocratique et ayant pour objectif de diffuser des politiques à ses Etats membres (notamment Herman et Hagger, 1980 ; Serra, 1989 ; Gerbet, 1999). Il s'agissait de mettre en avant l'idée de l'émergence d'une *polity* européenne et par là d'analyser la structuration des institutions communautaires, notamment la Commission et le Parlement européen, ainsi que les processus décisionnels pour l'élaboration de ces politiques publiques européennes. Cette manière d'observer l'UE a conduit à mettre la focale sur l'analyse sur le type du modèle politique européen, sur l'état de la démocratie en Europe ou encore sur les rapports de force entre institutions européennes. Ces recherches sont, en ce sens, restées centrées sur les enjeux de l' « espace strasbourgo-bruxellois », comme si l'Europe n'existait pas au-delà des bâtiments qui hébergent ces acteurs institutionnels.

Les recherches plus récentes, ont tenté d'étendre cet espace d'observation et par là l'objet « Europe » lui-même. En y apportant des problématiques issues de traditions disciplinaires différentes, elles contribuent à enrichir le débat européen. On voit en effet émerger, à côté des courants institutionnalistes, des approches sociologiques voire ethnographiques qui portent un regard particulier sur les acteurs-mêmes des institutions européennes. Pour Didier Georgakakis, la sociologie de l'acteur a contribué à enrichir l'appréhension scientifique de l'intégration communautaire. Le fait que des disciplines comme l'anthropologie et la sociologie aient commencé à s'intéresser à la question européenne, a permis de (ré)introduire l'acteur dans la construction européenne, ouvrant des perspectives nouvelles comme par exemple l'analyse de l'institutionnalisation des rôles européens et l'émergence de professions européennes (Georgakakis, 2002).

En d'autres termes, il s'opère un changement d'optique dans la manière d'observer l'UE. Ceci consiste à mettre davantage l'accent sur l'« intérieur » des institutions et même sur les « acteurs européens », que sur la dimension macrosociale de la structuration de l'UE. Ce changement de perspective pour questionner l'UE a eu le mérite d'introduire l'enquête de terrain dans la recherche sur l'Europe. Ceci a permis d'« humaniser » les acteurs institutionnels d'un côté, et de l'autre, de repérer des potentiels « citoyens européens » et les sociologiser au-delà des indicateurs des Eurobaromètres. La question de l'identité devient alors un enjeu central pour les études européennes (Bélot et Smith, 1998). Elle invite à questionner les normes communautaires « par le bas », c'est-à-dire telles qu'elles sont impliquées dans l'animation des activités des acteurs institutionnels et « intériorisées » par les « citoyens européens », dans l'objectif de saisir la « chair sociale » du processus d'intégration (Smith, 2001).

1.1. La multiplication des espaces-temps de la construction européenne

L'intégration européenne, ainsi dotée d'une dimension plurielle et dynamique dans sa réalisation, a retrouvé une part souvent ignorée de sa complexité analytique. Cela implique d'introduire dans sa lecture les ambiguïtés, les conflits d'interprétation des normes européennes, les résistances liées aux spécificités des contextes nationaux et aux statuts sociaux diversifiés. Dès lors, suivant les résultats de ces recherches, nous pouvons admettre que l'intégration européenne est un processus qui opère de manière différente parmi les députés européens (Petit, 2012), les associations (Weisbein, 2001), les journalistes (Baisnée, 2003), les chômeurs (Chabanet, 2002), les résidents extra-communautaires (Danese, 2000), les porte-paroles des intérêts des propriétaires immobiliers (Michel, 2002), etc. L'intégration européenne se déploie alors sur diverses arènes et se trouve éclatée dans son appréhension empirique.

Ces travaux ont contribué à introduire dans les « études européennes » un concept issu de la sociologie classique pour accompagner le concept de l'intégration européenne, à savoir celui de *légitimation*. Le concept weberien associé à l'intégration européenne se traduit par un questionnement sur l'acceptation plus ou moins consciente et intériorisée de la domination

politique européenne. L'approche privilégiée tente d'articuler les enjeux observés à des niveaux divers, entre enjeux issus des contextes politiques nationaux et ceux issus du noyau de l'UE.

Le questionnement général qui anime ces problématiques est d'observer et analyser comment les formes politiques produites par les institutions européennes s'articulent avec les caractéristiques des espaces nationaux des Etats-membres. On voit émerger par exemple un ensemble de travaux qui portent sur la construction d'un espace d'enseignement européen, (Stamelos et Vassilopoulos, 2004 ; Charlier, 2009), sur la traduction des projets européens dans les manuels scolaires (Baeyens, 2000), sur les procédures de la légitimation de l'intégration auprès des jeunes citoyens (Bélot, 2000), sur la prise en compte de l'enjeu européen par les partis politiques domestiques (Kritzinger et Michalowitz, 2005).

Les institutions européennes sont perçues comme un facteur extérieur qui cherche à modifier les normes qui animent les manières de faire locales, nationales ou régionales, situées à l'intérieur de l'espace politique européen. L'Europe semble en effet se jouer aussi au niveau local. Il s'agit ici des travaux généralement consacrés aux modifications qu'entraîne la construction européenne sur le système politique local, sur ses ressources et sur sa configuration d'acteurs. Ils mettent en évidence l'émergence d'une nouvelle «gouvernance » territoriale dans les pays européens (Pasquier, 2002), l'émergence d'une expertise locale (Guérin Lavignotte, 2002), la réception régionale des campagnes gouvernementales ou communautaires d'information sur l'Europe (Weisbein, 1998 ; Carrara, 2000) etc. En d'autres termes, il ne s'agit plus d'analyser seulement comment les politiques publiques européennes sont décidées au niveau des institutions européennes mais d'observer surtout comment elles sont reçues et retraduites concrètement « par le bas » (Pasquier, 2003). Le plus souvent les conclusions de ces recherches consistent à souligner le caractère « inachevé » et incomplet de la légitimation de l'intégration européenne.

Or, l'éclatement de l'Union Européenne dans une pluralité d'espaces, de contextes et d'acteurs a favorisé également l'émergence d'un postulat selon lequel l'Europe se construit dans l'interdépendance avec d'autres espaces politiques qu'ils soient nationaux ou « régionaux » (Michel, 2002). Les politiques européennes n'existent pas par elles-mêmes, elles n'émergent pas *ex nihilo* ; elles se construisent et se définissent par l'interaction constante entre la

dimension communautaire et la dimension nationale, par l'interférence des normes, des intérêts et des acteurs que ces deux dimensions font intervenir (Pasquier et Weisbein, 2004).

1.2. Co-construction et interaction entre « top » et « down »

Le « schéma communicationnel » et la conception qui s'ensuit d'un processus d'eupéanisation linéaire, se voient dépassés par une vision co-constructiviste de l'Europe. Autrement dit, le niveau local, c'est-à-dire les Etats membres, ne sont plus réduits au seul statut du « récepteur » des politiques européennes. Ils sont également appréhendés comme des acteurs à part entière qui ont un rôle à jouer sur l'avenir de la construction européenne. Ainsi ils mettent en scène des relations, des rapports et des liens nouveaux entre, d'une part, les acteurs locaux, administrations et espaces nationaux et, d'autre part, les institutions et modes d'organisation européennes. Ceci consiste en effet à appréhender les enjeux liés à la construction européenne comme un foyer de ressources et de contraintes pour l'action d'acteurs divers, et à placer, par conséquent, le curseur à leur niveau (Pasquier et Weisbein, 2004).

Cette tendance a inspiré le développement d'une approche constructiviste qui privilégie certes le point de vue interne des acteurs et de leurs représentations, mais qui ne néglige pas pour autant la structuration des espaces au sein desquels jouent les acteurs. En effet, R. Pasquier et J. Weisbein (2004), en s'inscrivant dans la suite de la méthode proposée par A. Smith (2000)¹, soulignent que la prise en compte d'unités significatives qui dépassent les acteurs relève aussi du prisme de l'acteur. Plus précisément, les deux politistes, dans leur démarche « microscopique », empruntent à N. Elias le concept de *configuration* qui renvoie à un système social de taille variable dans lequel les individus sont reliés entre eux par un ensemble de dépendances réciproques, selon un équilibre des tensions plus ou moins stabilisé. (Elias, 1991). En insistant sur les interactions entre participants et sur leurs interdépendances avec les espaces

¹ Andy Smith élabore une démarche méthodologique pour les études européennes qui consiste à articuler trois niveaux d'analyse différents : (i) les acteurs et leurs logiques d'action autour d'un enjeu précis, (ii) les interdépendances qui se développent entre eux et (iii) l'évolution des ordres institutionnels comme source des modifications politiques suscitées par l'intégration communautaire.

politiques de l'Union Européenne, ils procèdent à l'analyse de (i) la production des identités politiques, (ii) la recomposition des espaces politiques et (iii) la production et diffusion de normes institutionnelles. L'objectif principal de cette analyse de l'UE « par le bas » est d'interroger la manière par laquelle se construisent les politiques européennes, le changement opéré par la construction européenne sur les systèmes politiques domestiques et la légitimation problématique de l'intégration européenne.

À analyser cet état des lieux des études européennes, nous pouvons constater qu'en faisant de l'« Union Européenne » un objet de recherche, ces études se sont elles-mêmes *intégrées* à leur objet. Elles ont contribué à démystifier son être et à le rendre observable comme *construction sociale* ; une construction qui se réalise aussi bien par des enjeux extérieurs que par des activités à l'intérieur, aussi bien par le haut que par le bas. Plus encore, l'avancement des recherches sur l'objet « UE » a permis de définir les institutions européennes comme terrain d'enquête, non seulement pour analyser la construction européenne elle-même, mais pour tester des hypothèses sociologiques et anthropologiques plus larges². Les concepts de « champ », « espace », « arène », « configuration », « acteur », « rapports des forces », « traduction », « interactions », « échange politique », sont parmi les concepts³ qui sont mobilisés par les chercheurs en sciences sociales à la fois pour *conceptualiser* la construction européenne et pour *tester empiriquement* ces concepts en les inscrivant dans les terrains européens.

1.3. L'« Europe inachevée » comme constat de départ

La critique qui peut être adressée à ces recherches est le fait d'aborder l'enjeu politique européen en le maintenant dans la conception de l'« intégration européenne », laquelle peut se

² Nous nous référons notamment aux travaux de l'anthropologue Marc Abélès sur le Parlement Européen et la Commission et plus précisément à ses réflexions ultérieures, présentées dans son article « De l'Europe politique en particulier et de l'anthropologie en général », Cultures & Conflits [En ligne], mis en ligne le 07 mars 2006, consulté le 05 mai 2013. URL : <http://conflits.revues.org/379>

³ Nous reviendrons pour discuter de manière plus approfondie ces concepts au fur et à mesure de l'avancement de notre analyse.

révéler étroite. Cette notion politicienne, transformée en concept par les politistes, est dominante dans la littérature française et internationale des travaux « européens » depuis qu'un tel champ scientifique a fait son apparition. Or, le concept anglais de « *European integration* » n'a pas tout à fait la même signification qu'en français⁴. Elle renvoie davantage à l'idée de l'achèvement de l'Europe ou d'une Europe *intégrale*, voire à un processus d'accomplissement de l'Europe. C'est pour cette raison que dans la littérature scientifique française, le concept d'« intégration européenne » est souvent remplacé ou utilisé alternativement avec celui de la « construction européenne » reflétant mieux le sens qui lui est attribué au niveau international.

Au-delà du sens profane de l'« intégration européenne », nous pouvons également nous interroger sur l'opérationnalité de ce concept vaste qui, paradoxalement, opère plus comme une clôture que comme un élargissement de la réflexion sur l'UE. En effet, l'« intégration européenne » implique que l'UE se soit fixée un objectif final, un but ultime. Dans ce cas, il deviendrait légitime que ses institutions, les acteurs qu'y participent et les politiques qui en résultent soient « jugés » sous l'angle de leur efficacité pour arriver à ce but. Or, a-t-on vraiment fixé un but ultime de l'UE ? A l'instar de Marc Abélès, la question qui nous semble appropriée à poser est la suivante : « Faut-il à tout prix chercher une cohérence dans un tissu d'institutions qui ont connu un développement inégal et ont été construites dans le cadre de rapports de force et de négociations ? » (Abélès, 1997 : 33). Cette question acquiert d'autant plus de pertinence que Jacques Delors, un des protagonistes historiques de l'Europe politique et Président de la Commission européenne pendant près d'une décennie, a qualifié l'Union Européenne d'« objet politique non identifié ».

Devant l'absence de visions « européennes » communément acceptées, l'utilisation du concept d'« intégration européenne » ou de « construction européenne » aboutit souvent à des analyses qui mêlent des réflexions davantage normatives – sur ce que l'Europe *devrait être* – et qui sont propres au chercheur, et des réflexions davantage descriptives – sur ce qu'*est* l'Europe – qui surgissent des analyses de ses institutions et de ses acteurs (Guiraudon, 2000). En effet, beaucoup de travaux sont amenés à interpréter leurs observations analytiques sur les institutions

⁴ Cela vaut également pour la traduction du concept en grec : « *ευρωπαϊκή ολοκλήρωση* », du verbe « *ολοκληρώνω* » = « achever ». Il serait en ce sens intéressant de porter un intérêt à cette traduction à la fois littérale et socio-culturelle de ce concept dans diverses langues.

européennes comme des signes d'une Union « non véritable » et « inachevée » (Beauvallet et Michon, 2010). Certaines interprétations vont jusqu'à défendre des modèles spécifiques, tel que le modèle « fédéral » comme possibilité de réalisation d'une Europe *achevée* (Kassai, 2004). En d'autres termes, un tel programme de recherche, qui consiste à identifier l'UE comme construction d'un système politique, est souvent d'ordre normatif.

Dans notre recherche, nous souhaitons inverser cette perspective. Il s'agit en ce sens d'accepter l'idée suivant laquelle c'est justement parce que l'UE n'a pas d'avenir prédéfini, stable et consensuel qu'elle est politique. Il existe une pluralité des visions de l'Europe comme les discours partisans en témoignent. Ces visions sont inscrites dans des relations conflictuelles et dans des rapports de forces et c'est cette apparence d'« OPNI »⁵ (Objet Politique Non Identifié) de l'UE qui permet sa considération comme entité profondément politique. « Commission, Parlement, [...] sont chacun traversés par des clivages et des luttes internes qui en permettant des connivences inter-institutionnelles font surgir le politique » (Guiraudon, 2000 : 14). L'anthropologue contemporain Marc Abélès soutient en effet que l'intérêt de l'étude de l'UE est justement le fait qu'elle demeure inachevée. L'horizon de l'intégration européenne « demeure lointain et indéterminé [...] la Communauté se vit elle-même comme un processus dynamique tendant vers un but qu'elle est encore loin d'avoir atteint. Cet inachèvement est une donnée essentielle pour qui veut comprendre le mode de fonctionnement des institutions européennes. Il implique en effet l'absence de référentiel stable, et, en pointillé, la perspective toujours ouverte d'une montée en puissance de cette construction dont on ne sait trop quelle sera la configuration définitive » (Abélès, 1997 : 11).

Dans sa démarche analytique portant sur la Commission Européenne, M. Abélès (1997) accorde une importance fondamentale à la question du temps. Pour l'auteur, l'Union entretient une relation complexe et ambiguë avec l'histoire. Contrairement à ce qu'il a pu observer à travers ses études sur les institutions domestiques françaises, à savoir, la superposition au présent des traces réelles ou symboliques du passé (Abélès, 1989), ce qui paraît fondamental au sein des institutions européennes est la prédominance du temps présent. L'Union européenne se présente comme un chantier, un bâtiment en construction permanente, loin d'être achevé. Pour

⁵ Le « cigle » est emprunté à René Schwok (2005).

l'anthropologue, cet inachèvement est un facteur essentiel pour la compréhension du fonctionnement des institutions européennes. Le symbolique européen n'est pas construit sur la base du passé mais sur la base du futur, du virtuel. En d'autres termes, le présent est légitimé et rationalisé non pas par sa cohérence avec le passé mais avec les projets à venir jamais complètement réalisés, toujours en construction.

« Tout se passe comme si l'Europe devait se réinventer chaque jour, affirmer une éternelle jeunesse [...] La référence au passé se limite à une brève évocation des pères fondateurs ; aucun signe ne vient témoigner de la présence d'une tradition. Toute référence à cette dernière semble incongrue dans un tel contexte. Ce déficit de tradition, l'absence de réflexivité par rapport au passé caractérisent un certain rapport du fonctionnement institutionnel européen au temps. Dans cet univers de compromis, la mémoire ne semble pas avoir sa place, et l'on peut voir comme une allergie dans cette sorte de déficit symbolique et rituel. [...] Une analyse rigoureuse ne saurait sous-estimer l'importance prise ici par la dimension du virtuel. Le processus politique s'opère sous le signe d'une double indétermination quant à sa forme définitive (une nouvelle espèce d'Etat-Nation, une fédération d'Etats, une structure post-nationale ?) et quant au nombre des participants impliqués (où s'arrêtera l'élargissement ?). » (Abélès, 1997 : 11-12).

C'est l'existence d'un nouveau mode de temporalisation qui se met en évidence par l'étude anthropologique des institutions européennes. Le présent ne se construit pas par cette tension entre « champ d'expérience » et « horizon d'attente ». La temporalisation européenne consiste en une intégration du futur dans le présent, non pas comme attente mais comme incertitude et virtualité, comme avenir ouvert, indéfini et indéterminé. En d'autres termes, l'inachèvement est un ressort constitutif de l'Europe.

C'est en s'appuyant sur ces perspectives sociologiques et anthropologiques que nous posons *le politique européen* comme concept fondamental dans notre démarche. Nous tenterons ainsi de dépasser le questionnement autour de *l'intégration européenne* en soutenant l'idée que quel que soit le degré de ce processus d'achèvement – si un tel processus existe – l'UE et ses institutions participent à produire et à matérialiser des manières d'interpréter la réalité européenne.

2. À la recherche du politique européen

Prendre le « politique européen » comme objet de cette recherche nécessite de définir préalablement le sens du « politique » lui-même, puis tenter de l'articuler avec sa spécificité « européenne ». Au sein de cette partie, nous nous fixons pour objectif de donner des précisions théoriques et ontologiques sur la manière dont nous appréhendons le politique dans ce travail, tout en examinant diverses conceptions qui existent dans la communauté académique et la littérature des sciences sociales. En effet, le politique, en tant qu'objet d'étude privilégié dans les sciences sociales, est considéré tantôt comme « science » et comme « technique », tantôt comme « charisme » et comme « travail ». En d'autres termes, le sens du politique ne fait pas consensus.

Dans la posture que nous adoptons, « le politique » renvoie à un ensemble de pratiques et de logiques différenciées qui sont en relation entre elles. Il s'agit en effet d'attribuer au politique à la fois une dimension *pratique* et une dimension *cognitive* qui sont en perpétuelle interaction. La dimension cognitive est celle qui apporte de la légitimité à la dimension pratique. Elle renvoie à des visions de la réalité, à des manières d'apercevoir le monde qui attribuent aux actions collectives ou individuelles leur *raison d'être* et leurs expressions possibles. Le politique exprime en quelque sorte *les possibilités* du « vivre ensemble » et permet d'en concrétiser certaines. De ce point de vue, différentes logiques peuvent coexister à un moment et à un lieu donné, aussi bien dans des relations conflictuelles que dans un état de compromis.

2.1. La politique, une « méésentente rare » ?

J. Rancière, dans « La méésentente » (1995 : 12), propose de définir la politique comme le lieu de la « méésentente » et du désaccord qu'il peut y avoir sur le partage des biens communs entre les différents composants de la société. La méésentente est « un type déterminé de situation de

parole : celle où l'un des interlocuteurs à la fois entend et n'entend pas ce que dit l'autre » provoquant ainsi un désaccord, non pas « entre celui qui dit blanc et celui qui dit noir », mais « entre celui qui dit blanc et celui qui dit blanc, mais n'entend point la même chose ou n'entend point que l'autre dit la même chose sous le nom de la blancheur » (Rancière, 1995 : 12).

La mésentente n'est pas donc une simple différenciation des visions mais un désaccord sur un sujet précis, en l'occurrence pour Rancière ce « blanc » est l'« égalité ». Plus analytiquement, l'auteur élabore la distinction fondamentale entre *la politique* et *le politique*. Si la politique est définie comme le lieu de la mésentente, le politique quant à lui – nommé aussi « police » – renvoie aux opérations qui consistent à maintenir l'ordre des choses en empêchant l'apparition de la mésentente. C'est « l'ensemble des processus par lesquels s'opèrent l'agrégation et le consentement des collectivités, l'organisation des pouvoirs, la distribution des places et fonctions et les systèmes de légitimation de cette distribution » (Rancière, 1995 : 51).

En d'autres termes, en appréhendant « l'égalité » comme pré-supposé fondateur de toute société démocratique, Rancière soutient que la politique peut seulement émerger lorsqu'un ensemble d'individus exclus de la société se fait entendre comme groupe de sans-parts et dénonce l'injustice et la violation du principe d'égalité. Les sans-parts pour Rancière c'est *le peuple*, le *dèmos* : « Est du *dèmos* celui qui est hors compte, celui qui n'a pas de parole à faire entendre [...] *Dèmos* ne désigne pas une catégorie sociale inférieure. Est du *dèmos* celui qui parle alors qu'il n'a pas à parler, celui qui prend part à ce à quoi il n'a pas de part » (1998 : 233). La politique alors implique que le *dèmos* confronte en quelque sorte sa représentation de l'égalité à celle de *la police*. Les exclus revendiquent leur droit à une part égale de biens communs à celle des membres reconnus de la société. La politique est en ce sens le lieu d'un litige entre ceux qui défendent le monde effectif et ceux qui en revendiquent un autre, qui offrirait une part des biens aux sans-parts.

Bien que dans la pensée philosophique de Rancière, la politique est une possibilité permanente, elle demeure « rare » et peut-être un peu idéaliste (Nordmann, 2008). Cette impression est aussi valable pour sa vision de la démocratie puisque cette dernière est appréhendée non pas comme un régime politique mais comme la condition même de l'existence de la politique. La politique émerge lorsqu'il y a démocratie, et la démocratie persiste lorsqu'elle permet la critique d'un état

des choses par un ensemble d'individus en marge de la société. « La démocratie n'est donc aucunement un régime politique, au sens de constitution particulière parmi les différentes manières d'assembler des hommes sous une autorité commune. La démocratie est l'institution même de la politique, l'institution de son sujet et de sa forme de relation » (Rancière, 1998 : 232).

Pour le philosophe, nous traversons actuellement une période non-politique qui s'est concrétisée avec l'avènement de la société post-démocratique reconnue par la judiciarisation de tout l'espace social, par l'Etat-expert et par le règne du sondage et de la « science » de l'opinion. La post-démocratie absorbe le litige par la pratique systématique d'une logique consensuelle, où l'intérêt commun se définit à l'intérieur d'un espace de négociation plutôt que d'un espace de confrontation. La logique consensuelle anime les activités de l'organisation et de la construction d'un ordre social particulier en effaçant les rapports conflictuels. C'est en ce sens que la société post-démocratique se présente comme la fin de la politique : en amenant tous les individus à s'identifier à la communauté par le fait de voiler les mondes qui lui sont extérieurs.

Le litige, là où il apparaît, ne constitue plus le signe d'un lieu politique, mais il est interprété comme un problème temporel auquel les experts sont censés apporter des solutions. Appréhender la différence comme problème favorise et légitime des logiques de pensée « racistes ». Car pour Rancière les sans-parts (les immigrés, les femmes, les homosexuels, les ouvriers, etc.) existent aussi dans les sociétés post-démocratiques où la politique n'existe pas. C'est cela qui rend par ailleurs possible le retour de la politique.

Néanmoins, il ne faut pas interpréter les propos de Rancière comme « l'éloge » d'une démocratie et d'une politique du passé, comme certains l'ont fait (Lanthier, 1997)⁶. Telle que nous empruntons sa définition dans cette recherche, la politique pour Rancière n'est pas une condition idéale mais la condition minimale et dynamique de l'organisation de la vie en société. Autrement dit, si l'auteur semble craindre la fin de la politique, pour lui, l'émergence de la politique n'est pas une fin en soi. Elle est la condition qui permet de renverser l'ordre des choses et d'introduire dans le monde effectif les revendications issues des mondes exclus ; et ceci dans

⁶ Nous nous référons ici au compte rendu de l'ouvrage de Jacques Rancière « La mésentente » recensé par Isabelle Lanthier in « Politique et Sociétés », vol. 16, n° 3, 1997, p. 158-160.

le cadre d'un processus incessant, continu. Il n'en reste pas moins que, dans ses réflexions, la politique prend l'allure d'un bien rare que l'on pourrait potentiellement associer, avec un peu d'imagination intellectuelle, à l'« émancipation » de Luc Boltanski (2009) ou à la « révolution » de Karl Marx (1848).

2.2. Le politique comme procès constitutif de la société

Tout en retenant l'idée de la mésentente et du désaccord, nous tenterons d'élargir la réflexion sur la possibilité de l'existence du politique en l'inscrivant dans une perspective davantage anthropologique que philosophique. C'est-à-dire une perspective qui envisage le politique comme « le résultat de l'obligation qui nous est fait de vivre en commun » (Ogien, 1995 : 21). Cette perspective permet d'adopter un point de départ neutre, sans pour autant exclure la possibilité de penser le politique (aussi) en termes d'égalité/inégalité. Il s'agit de considérer que le politique se réalise aussi au delà du duel conflictuel police/peuple. Il se manifeste par différents moyens et dans des temps et des espaces divers, par la contestation et les mésententes qui se réalisent entre exclus et inclus mais aussi entre inclus et inclus et qui peuvent amener des transformations tant importantes que mineures, par la (re)production et la transformation de normes et des valeurs d'une société.

D'une manière générale, les travaux anthropologiques portant sur la définition du politique constatent qu'à partir du moment où une collectivité humaine de grande dimension est amenée à vivre en commun, son organisation est le plus souvent dirigée par un groupe restreint d'individus. Il est aussi soutenu, dans le prolongement de cette constatation, que l'établissement et la perpétuation d'une société nécessitent l'instauration d'une forme de domination, au sens neutre de la domination politique que M. Weber donne au terme (Weber, 1995). La reconduction de cette domination réclame l'intervention d'un personnel d'exécution dont la tâche consiste à remplir deux ensembles de fonctions : celles qui aménagent la coopération entre individus, en fondant ou en maintenant l'ordre social et celles qui garantissent la sécurité, en assurant la permanence de l'unité d'un groupement politique (Balandier, 1969).

En partant de ces constats, A. Ogien élabore le concept de « travail politique », qui lui permet par ailleurs de dépasser la distinction entre *la politique* et *le politique*, voire même la distinction entre *politique* et *économie*. Le travail politique renvoie à cette activité collective qui consiste à faire advenir des problèmes particuliers au rang de questions d'intérêt général (Ogien, 1995). Dans cette activité participent tous les individus, d'une manière passive ou résolue, qui sont inclus dans les limites d'une communauté. Car la définition de cet intérêt collectif, n'est ni donnée *a priori*, ni donnée seulement par les dirigeants : les enjeux qui préoccupent une population organisée sont mis au jour au fil du temps et les différents traitements possibles de ces enjeux se construisent dans une confrontation. En ce sens, le « travail politique » a un caractère sociologique primaire ; il est constitutif de toute société, précédant même le moment où son existence est officiellement décrétée (Ogien, 1995). Il renvoie à la rencontre d'un nombre d'individus et à l'échange de leurs idées sur des actions à effectuer afin de régler leur vie en société.

Même si on accepte le constat apporté par la plupart des anthropologues, à savoir celui selon lequel la mission de diriger une collectivité humaine de grande dimension échoit le plus souvent à un groupe restreint d'individus séparant ainsi les membres de la collectivité en « gouvernants » et « gouvernés », la notion de travail politique place gouvernants et gouvernés sur un pied d'égalité. En ce sens, on évite de poser *a priori* ces derniers dans un rapport de domination ou d'aliénation, puisque gouvernants et gouvernés sont considérés comme étant engagés dans une semblable activité : celle du *travail politique* animé par un *raisonnement politique*, qui consiste à établir les principes de l'organisation de la vie collective. « L'ensemble de ceux sur lesquels pèse, dans un cadre historiquement borné, une obligation de ce type [l'obligation qui nous est faite de vivre en commun], qu'ils en acceptent ou non le principe, sont pris dans un travail politique » (Ogien, 1995 : 22).

Le concept de « travail politique » permet ainsi de penser le politique comme une opération sociologique primaire, c'est-à-dire comme fabriquant la société même. Il permet également d'envisager la politique au-delà de la confrontation exclus-inclus. Autrement dit, ce n'est pas la participation et les revendications des exclus qui rendent la politique possible. C'est plutôt le politique, le travail politique qui définit aussi les *sans-parts*, en légitimant des manières de penser et d'interpréter le monde au détriment de certaines autres.

2.3. La dimension cognitive du politique

Accepter que le politique consiste à définir les manières de penser et d'organiser la vie en société par la confrontation de représentations diverses, cela implique que ce concept soit également doté d'une dimension cognitive. Les concepts de « partage du sensible » (Rancière, 2009) et de « raisonnement politique » (Ogien, 1995) ouvrent les perspectives pour expliciter cette dimension cognitive du politique. En effet les deux concepts renvoient à une activité réflexive. Pour le premier auteur, cette activité consiste à donner « à voir en même temps l'existence d'un commun et les découpages qui y définissent les places et les parts respectives » (Rancière, 2009 : 13). Pour le second, l'activité réflexive consiste à « concevoir l'intérêt général et l'exercice de la délégation qu'élaborent les assujettis à une domination » et « l'art de gouverner et l'usage de techniques d'administration dont se servent ceux qui assurent cette domination » (Ogien, 1995 : 22)⁷.

Partant de ces concepts nous sommes amenés en effet à reconnaître une propriété cognitive au politique qui lui fournit toute sa pertinence dans cette démarche sociologique. Le politique englobe des représentations de la réalité, de ce qui est juste et de ce qui est injuste, de ce qui est possible et de ce qui est impossible. La connaissance renvoie à la constitution des discours issus d'un processus de rationalisation, d'identification et de classification des objets, indépendamment du sujet qui les connaît.

Si l'on suit M. Godelier, tous les rapports humains qu'ils soient économiques, politiques ou religieux ont comme composantes essentielles des *réalités idéelles*, appelées également « *imaginaire(s)* ». Elles renvoient en quelque sorte aux manières de penser, de représenter et d'agir sur le monde : « c'est l'ensemble des interprétations [...] que l'Humanité a inventées

⁷ Il faut souligner néanmoins que pour A. Ogien ce raisonnement renvoie à deux registres différents qui coexistent dans le travail politique : « l'un *profane*, composé de ces manières de concevoir l'intérêt général et l'exercice de la délégation qu'élaborent les assujettis à une domination ; l'autre, *professionnel*, constitué par ces méthodes élaborées sur la base d'un savoir concernant l'art de gouverner et l'usage de techniques d'administration dont se servent ceux qui assurent cette domination » (Ogien, 1995 : 22).

pour s'expliquer l'ordre ou le désordre qui règne dans l'univers ou dans la société, et pour en tirer des leçons quant à la manière dont les humains doivent se comporter entre eux et vis-à-vis du monde qui les entoure » (Godelier, 2007 : 38).

En ce sens le politique implique un domaine symbolique ; à savoir « l'ensemble des moyens et des processus par lesquels des réalités idéelles s'incarnent à la fois dans des réalités matérielles et des pratiques qui leur confèrent un mode d'existence concrète, visible, sociale » (Godelier, 2007 : 38). En d'autres termes, les réalités idéelles du politique acquièrent une existence matérielle et une importance sociale par le fait d'être incarnées dans des signes et des pratiques sociales qui construisent des institutions qui les organisent, mais aussi des espaces où elles s'exercent.

Le politique est ce processus par lequel s'extériorisent et se concrétisent les réalités idéelles se présentant ainsi comme des « mythes » contemporains. Le mythe, si l'on suit Barthes (1957), bien que déguisé en fait naturel est avant tout une parole politique qui cherche à interpréter le réel : « le mythe ne nie pas les choses, sa fonction est au contraire d'en parler ; simplement, il les purifie, les innocente, les fonde en nature et en identité, il leur donne une clarté qui n'est pas celle de l'explication, mais celle du constat [...] En passant de l'histoire à la nature, le mythe fait une économie : il abolit la complexité des actes humains, leur donne la simplicité des essences, il supprime toute dialectique, toute remontée au-delà du visible immédiat, il organise un monde sans contradictions parce que sans profondeur, un monde étalé dans l'évidence, il fonde une clarté heureuse : les choses ont l'air de signifier toutes seules » (Barthes, 1957 : 217).

Mais si le mythe se présente comme un fait naturel, incontestable et généralement acceptable, c'est l'analyse du mythe par le chercheur qui dévoile le caractère politique et donc socialement construit du mythe. En ce sens, analyser les discours politiques renvoie à une démarche de démystification qui cherche à identifier les sens inclus dans le mythe, à formuler les valeurs qui lui ont été attribuées, afin de démasquer le caractère fondamentalement politique de ces codages. Le *discours* alors comme composant essentiel du mythe apparaît comme « une fonction d'existence qui appartient en propre aux signes et à partir de laquelle on peut décider, ensuite, par l'analyse ou l'intuition, s' « ils font sens » ou non, selon quelle règle ils se succèdent

ou se juxtaposent, de quoi ils sont signe, et quelle sorte d'acte se trouve effectué par leur formulation (orale ou écrite) » (Foucault, 1969).

Dans la même optique, R. Koselleck (1990) propose aussi comme démarche analytique de chercher à comprendre comment une société s'approprie ou crée les concepts dont elle a besoin afin de se comprendre elle-même et pour «se donner » à la compréhension des autres : des générations futures, des autres sociétés. Les concepts sont élaborés, de manière consciente ou pas, par une société en vue de ses exigences propres. Or, un concept n'est pas seulement la création d'une société, il agit sur elle : il impose ses limites sémantiques aux usages que l'on voudrait et pourrait faire de lui. Il a une fonction « perlocutoire » (Austin, 1970). Un concept est issu d'un espace-temps donné et il «enregistre le fait social en train de se produire. Mais en même temps, le concept est en lui-même un facteur du fait social et non pas seulement son reflet, il rétroagit sur lui » (Dosse, 2003 : 283).

Doté ainsi d'une propriété *cognitive* impliquant le *désaccord*, le lieu du politique européen est ce « blanc » commun, qui ne signifie pas pour autant la même chose pour tous ceux qui le disent. Autrement dit, le politique européen est ce lieu d'interaction cognitive entre plusieurs individus et groupes d'individus, où l' « l'Union Européenne », en tant que bien commun, tout en faisant l'objet central du débat, provoque un désaccord quant à sa définition. Le politique européen, dans l'information que représente un programme électoral est une histoire constituante de l'UE, une configuration sociale in-formant ses pratiques possibles et les valeurs par lesquelles s'autorisent ces pratiques.



Pour résumer, la conception du politique dans laquelle nous nous inscrivons dans cette recherche, laquelle constitue à la fois le point de départ et le cadre conceptuel de notre démarche analytique, est une conception relationnelle qui repose sur trois postulats fondamentaux. Le premier renvoie à la coexistence de plusieurs individus et groupes d'individus et au dissensus que cette coexistence produit quant aux choix du mode d'organisation de leur vie collective. Le second postulat est que ce dissensus est aussi fondateur de cette coexistence, car il détermine les relations sociales et oriente les activités. Le troisième postulat réfère à cette dimension

cognitive du politique par laquelle les activités sont orientées : elle renvoie à la construction des récits, des « mythes » de la réalité.

Partant de cette définition du « politique », le « politique européen » est alors appréhendé préalablement comme le procès d'une mésentente, qui se met en place dans un espace social pluriel, sur l'organisation d'une certaine vie collective européenne, impliquant des relations et des activités spécifiques, ainsi que la production de certains « mythes » qui fondent à leur tour le « politique européen ».

3. La « démocratie » : un cadre conceptuel

La démocratie n'est pas considérée ici en tant que régime politique, mais plutôt en tant qu'outil de description du politique et d'analyse des sens, des pratiques, des acteurs, inscrits dans l'espace-temps de sa configuration. Il s'agit, en d'autres termes, de construire la notion de « démocratie » comme un concept sociologique pertinent pour notre recherche⁸. Pour ce faire, nous construisons la démocratie comme concept idéal-typique, au sens weberien, c'est-à-dire en tant que concept qui permet de guider l'investigation empirique, en tant que référence idéalisée qui aide à la réflexion tout en offrant des pistes de comparaison et de classement du réel.

Par l'élaboration d'idéal-types, Weber ne cherche pas à construire un modèle exhaustif, mais à donner les axes généraux d'une démarche compréhensive et explicative. Cette méthode permet de dresser un tableau de pensée analytique qui constitue un guide dans la construction des hypothèses, mais qui, en revanche, n'a pas pour finalité de retranscrire la réalité. La construction d'un idéal-type consiste tout d'abord à relier dans une trame commune, des phénomènes potentiellement hétéroclites, variés, de l'expérience. Il faut ensuite apporter une cohérence et

⁸ Une première ébauche de la construction de la « démocratie » comme concept méthodologique a été présenté conjointement avec Célia Poulet lors du Séminaire de Doctorat du Laboratoire Méditerranéen de Sociologie, « L'éthique maçonnique et l'esprit de l'Europe », Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme, Aix-en-Provence, le 15 mars 2011.

une logique à l'ensemble des traits reliés, et ceci en en affaiblissant certains, ou au contraire en accentuant d'autres. Pour Weber, si l'usage de modèles – ou « types idéaux » – s'impose en sociologie, ce n'est pas pour chercher à mettre à tout prix de l'ordre dans le désordre, mais pour extraire à partir des faits observés ou des données recueillies par le sociologue quelques traits, régularités ou récurrences l'autorisant à formuler, des conclusions ayant une portée plus générale (Weber, 1922).

En ce sens l'élaboration d'un idéal-type repose essentiellement sur l'observation des faits. Ce qui donne à voir un idéal-type c'est une idéalisation de l'idéal telle qu'il s'incarne dans les faits. Il ne s'agit pas de penser une « Idée » au sens platonicien du terme, c'est-à-dire comme une abstraction pure et séparée du monde des faits variables et contingents. Chez Weber, l'élaboration de l'idéal-type est intimement liée à l'empirie.

L'objectif de la mobilisation d'un tel outil analytique dans notre recherche est précisément celui de la compréhension à la fois des significations plurielles des mythes du politique européen et de la manière dont ce dernier implique des espaces, des acteurs et des temporalités plurielles qui le constituent et qui lui donnent sens. Dans cette démarche de la construction de la « démocratie » comme concept méthodologique, nous faisons un détour théorique du côté des philosophes, pour discuter notamment les réflexions de Jacques Rancière et de Hannah Arendt. Nous tentons par là de dépasser à la fois l'égalité et l'inégalité comme principes incontournables de l'étude de la démocratie. Dans un deuxième temps, nous nous attachons à déconstruire l'idée de la démocratie comme régime politique, afin de l'appréhender dans une perspective plurielle et relationnelle. Nous mobilisons en particulier le concept de « configuration » de Norbert Elias, dans l'objectif de le sociologiser et l'intégrer dans notre démarche de recherche des mythes politiques de l'Europe.

3.1. La tension entre égalité et inégalité

Même si le concept de démocratie « est si ancien, appliqué à des régimes si variés, et, de nos jours, si communément revendiqué pour couvrir des politiques diverses, voire antagonistes,

qu'il décourage souvent une pensée quelque peu soucieuse de rigueur » (Lefort, 1966 : 750), un travail de recherche portant sur « le politique » ne pourrait faire l'économie d'une telle discussion. L'objectif est d'examiner certaines de ces réflexions sur la démocratie afin de définir les éléments que nous retenons pour construire conceptuellement notre objet.

La démocratie en tant que terme apparaît d'abord chez les philosophes et plus précisément dans la philosophie grecque antique. Elle désigne un corpus de principes philosophiques dans lequel le peuple apparaît souverain et détient le pouvoir. Dans son sens originel (dans la cité-État d'Athènes du V^e siècle av. J.-C.), la démocratie (du grec ancien δημοκρατία / *dēmokratía*, « pouvoir du peuple », de δῆμος / *dēmos*, « peuple » et κράτος / *krátos*, « pouvoir ») est le gouvernement du peuple par le peuple.

Si l'on suit Rancière, la démocratie a pour contenu réel la rupture de l'axiomatique de la domination, c'est-à-dire de la corrélation entre la capacité à commander et la capacité à être commandé. C'est un terme inventé par les adversaires de tous ceux qui ont un « titre » légitimant le fait de gouverner (ancienneté, naissance, richesse, vertu, savoir, etc.). La démocratie c'est la rupture avec l'aristo-cratie, l'oligarchie. La démocratie en tant que pouvoir exercé par le peuple est la situation où gouvernent ceux qui ont pour seule spécificité commune le fait de n'avoir aucun statut leur permettant de gouverner. Le peuple « démos » est un artefact qui disjoint la population d'elle-même, en suspendant les logiques de la domination légitime. La catégorie de citoyen est indépendante du statut social, au sens de fonction dans la division du travail social. L'existence donc de cet artefact, c'est-à-dire du *dēmos*, inscrit l'égalité comme principe fondamental de la démocratie.

Partant de ce postulat, J. Rancière prolonge cette réflexion en montrant que c'est l'inégalité – et non pas l'égalité – qui est le plus souvent considérée comme point de départ pour l'analyse de la démocratie. Il propose ainsi une critique de la manière dont l'égalité est introduite comme catégorie analytique ou plutôt négligée en tant que catégorie d'analyse du social dans différents travaux en sciences sociales, notamment sociologiques. Pour le philosophe, par exemple, la réflexion critique sur l'école démocratique s'est focalisée sur l'échec scolaire. Cette réflexion réside dans l'argumentation suivante : l'échec à l'école d'une grande majorité d'enfants issus de milieux populaires prouve l'échec de l'école dans sa tâche qui serait de réaliser l'égalité dans

la société. Les travaux de P. Bourdieu et de J-C. Passeron sur l'école sont parmi les exemples auxquels Rancière fait référence. Le raisonnement qui anime ces travaux garantit aux sociologues la « victoire » à tous les coups, en montrant que la démocratie « perd » à tous les coups (Rancière, 1998).

Or, celui qui part de l'inégalité et se propose de la réduire, finit par hiérarchiser des inégalités, les priorités, les intelligences et reproduit indéfiniment de l'inégalité. Car, cette manière d'appréhender les différences socioculturelles a conduit à interpréter l'inégalité comme destin, à penser l'institution scolaire en tant qu'institution d'assistance et de reproduction, orientant ainsi les enfants d'immigrés vers les filières où le risque d'échec est minimisé. De plus, l'étude des inégalités et leur décodage a favorisé une course à la réussite, imposée aux enfants par leurs familles, « dès la maternelle vers la bonne école primaire, donnant droit au bon collège et ouvrant sur les bonnes classes des bons lycées, situés dans le bon environnement socioculturel des bons quartiers de la capitale » (Rancière, 1998 : 99-100). Pour ces raisons, le philosophe défend une démarche qui consiste à « partir du point de vue de l'égalité, de l'affirmer, de travailler à partir de son présupposé pour voir tout ce qu'il peut produire, pour maximaliser tout ce qui est donné de liberté et d'égalité » (1998 : 95).

Si nous retenons la critique proposée par Rancière, nous n'adhérons pas nécessairement à sa proposition qui consiste à poser l'égalité comme préalable à l'étude de la démocratie. Le risque d'une telle démarche ne serait-il pas analogue de celui d'une démarche qui part des inégalités ? A savoir, soit d'ignorer dans son analyse les inégalités produites au sein d'une société, soit de ne pas pouvoir repérer la démocratie en tant que procès égalitaire et de rester ainsi dans l'impossibilité d'effectuer une étude empirique sur celle-ci. Autrement dit, la démocratie, en tant qu'égalité, demeure à notre sens inopérante comme concept de départ dans la démarche sociologique.

Les réflexions de H. Arendt sur la démocratie ouvrent des perspectives pour l'appréhender au-delà de ce raisonnement dichotomique entre égalité et inégalité, non pas en supprimant ces notions de la réflexion, mais en les articulant. Pour Arendt, la démocratie n'est pas le régime de l'égalité mais le régime qui *rend possible* l'égalité sans pour autant qu'elle soit réduite à cette période égalitaire. Le régime démocratique tend à maintenir un équilibre entre égalité et

inégalité⁹. Il s'agit d'un équilibre imparfait qui n'est jamais un juste milieu mais plutôt la succession de phases contradictoires d'ouvertures et de fermetures à la différence.

Seule la démocratie peut autoriser l'existence de la politique qui est l'espace contradictoire d'un lien et d'un écart. C'est un lien, parce que la politique est avant tout un rapport entre les hommes. Mais c'est un écart aussi, car la politique est la construction d'un monde commun qui permet la pluralité, où chacun contribue à la connaissance en apportant sa façon d'être au monde. En ce sens la politique est ce qui rassemble et maintient à distance en même temps. Elle est à la fois rapprochement et conservation de la distance, possibilité d'association des membres d'une collectivité et préservation de la confrontation des différences (Arendt, 1995). Dans la pensée arendtienne, la démocratie se présente comme le lieu d'une opération dynamique qui alterne des moments, plus ou moins égalitaires et plus ou moins inégalitaires, qui alterne des périodes qui ouvrent les perspectives de la différenciation et des périodes qui renforcent une identité commune.

Pour éclaircir le sens de la démocratie il faut comprendre son contraire, à savoir le totalitarisme. La démocratie s'oppose au « totalitarisme », lequel renvoie à l'uniformisation absolue de l'espace politique : c'est le moment de l'identité maximale, de la reproduction et la multiplication du « même » à l'échelle d'une société entière. Le régime totalitaire construit un vide social sur lequel il impose son autorité. Ce vide social est l'opposé du monde commun puisqu'il détruit l'espace entre les hommes et donc le lien politique. En d'autres termes il efface la possibilité de se différencier socialement, d'avoir des visions plurielles et différenciées du monde et de ses institutions. Le totalitarisme détruit la pluralité du genre humain, lui substitue un homme unique étendu à l'infini, et annule en cela toute possibilité de relations politiques qui nécessitent des êtres distincts et séparés.

Pour Arendt, toute vie politique est fondée sur la loi de l'unité. On y repère dans toute société et dans tous les régimes un rejet, au moins partiel, de la pluralité. A partir du moment où le lien politique est établi et cadre les rapports des individus au sein d'une société un processus de

⁹ Il faut entendre l'égalité et l'inégalité au sens large. La première renvoie en quelque sorte à l'« identique » et la deuxième à la « différenciation ». En effet, H. Arendt utilise plutôt les notions d'*unité* et de l'*altérité*.

répression de l'altérité se met inévitablement en marche. Ceci peu importe le système, de l'Empire Romain aux régimes totalitaires, et même dans les démocraties modernes. C'est en ce sens que, pour la philosophe, l'espace politique comporte inévitablement le risque du totalitarisme. Égalité et pluralité sont perçues comme antinomiques, sans conciliation possible. Le lien et l'écart ne peuvent être accomplis dans un même mouvement. L'égalité n'existe que par exclusion de l'altérité, et ne peuvent être véritablement égaux que ceux qui tendent à l'identique.

Tout espace politique est caractérisé par une tension fondamentale entre la pluralité et l'identité qui doivent être à la fois préservées et endiguées dans une cohabitation que leur caractère contradictoire rend forcément fragile. Et la démocratie en tant que régime n'échappe pas à cette tension. Elle tente de la maîtriser, d'assurer un lieu équilibré où unité et altérité peuvent se confronter sans cesse. Il s'agit certes d'un équilibre inachevé qui n'est jamais un juste milieu mais plutôt la succession de phases contradictoires d'ouvertures et de fermetures à la différence.

La démocratie est l'impossible résolution du paradoxe de l'espace politique, à la fois porteur et négateur de l'identité unifiée, pris entre deux tendances contraires qui annoncent chacune sa fin. E. Sommerer, par la traduction de la pensée de Arendt, donne une belle image de cet équilibre fragile qui caractérise la démocratie : « À chaque fois qu'elle insiste sur la réaffirmation du lien social et du principe majoritaire, la démocratie laisse s'approcher le désert totalitaire. Et chaque fois qu'elle met en péril ce lien au nom de l'idéal pluraliste, elle l'éloigne en prenant le risque de la dislocation » (Sommerer, 2008 : 17). En ce sens la démocratie peut être appréhendée comme le régime qui laisse les *sans-parts* de Rancière à se tenir au plus près du monde commun, à ses bords, qui laisse conserver une part d'altérité laquelle devra forcément se laisser réprimer pour intégrer ce monde.

Pour reprendre le questionnement rhétorique formulé par C. Lefort, qui rejoint en partie la pensée de Arendt sur la démocratie, si « tout système totalitaire prétend ignorer le conflit et plus généralement imposer à toutes les activités sociales un dénominateur commun », ne peut-on dire « que la démocratie se caractérise à l'inverse par son intention d'affronter l'hétérogénéité des valeurs, des comportements et des désirs, et de faire des conflits un moteur de croissance ? » (Lefort, 1966 : 768). Il s'agit par là d'insister en effet sur le caractère inachevé et

constamment en construction de la démocratie. La démocratie diffère des régimes totalitaires en ce qu'elle laisse place à l'expression des différences et des désaccords, sans se dévaster pour autant dans le désordre. Pour que la paix sociale se perpétue, les individus doivent perpétuellement renégocier l' « intérêt collectif » qui les unit : en démocratie, le pouvoir est un « lieu vide », qui reste sans cesse à reconstruire, à recréer et à repenser. En d'autres termes, porter un regard analytique sur ce qu'est la démocratie, c'est d'abord mettre en lumière le travail de la matérialisation du social par le politique; c'est découvrir ses traces dans les représentations qui commandent notre rapport au monde et à nos semblables (Lefort, 1966). Les réflexions de Arendt et de Lefort amènent à orienter l'étude de la démocratie non pas sur la recherche de l'égalité ou de l'inégalité, mais sur la tension qui existe entre ces deux et sur la manière par laquelle les deux s'articulent et se négocient.

3.2. La démocratie comme « configuration » du politique européen

Le problème qui persiste, pour notre démarche, à l'issue de ce détour philosophique est que la philosophie appréhende la démocratie comme un régime, comme un système qui organise les rapports entre institutions et entre acteurs au sein d'un Etat. Pour nous, la démocratie n'est pas un système d'organisation étatique, mais un mode d'organisation du vivre ensemble. Il y a autant de démocraties possibles que le nombre d'espaces, vastes ou restreints, au sein desquels les individus agissent et interagissent. La démocratie est alors considérée non pas comme un régime politique mais comme la « configuration » du politique. Et en tant que telle, elle peut être introduite dans une démarche empirique. Elle renvoie à des espaces-temps qui d'une part sont produits par les relations d'interdépendance entre groupes d'acteurs, et d'autre part orientent et *configurent* ces interdépendances.

En effet, le concept de la « configuration », tel qu'il est élaboré par N. Elias, nous semble adéquat pour développer cette idée de la démocratie. La « configuration » est une formation sociale dont la taille peut être variable – allant des joueurs d'une partie de cartes aux relations interétatiques –, au sein de laquelle les individus sont liés les uns aux autres par un mode spécifique de dépendances réciproques (Elias, 1991). Il s'agit d'une vision plurielle et relationnelle de la société : elle est plurielle parce qu'elle est composée par une pluralité d'espaces dont les règles animent les activités des individus qui y participent ; elle est

relationnelle parce que les individus au sein des espaces sont interdépendants, mais aussi parce que les espaces – pas forcément tous – sont également inscrits dans des relations d’interdépendance les uns aux autres. Cette conception du social permet par ailleurs de rejeter la vision évolutionniste unidirectionnelle et unidimensionnelle du social : il n’y a pas une histoire, mais des histoires construites par des actions des individus inscrites dans des configurations différenciées. Il n’y a pas un mythe européen, mais des mythes qui appréhendent l’Europe de manière différente. Chaque mythe entre dans une configuration donnée. Mais cette configuration peut être en relation avec d’autres configurations et d’autres mythes.

L’élaboration du concept de « configuration » permet à Elias d’avancer l’idée selon laquelle « l’étude des groupes humains, qu’ils soient petits ou grands, en tant que configurations, correspond mieux aux données observables que la polarisation habituelle de l’individu et de la société. On peut dès lors affirmer que les structures sociales sont des structures formées par les êtres humains et que, dans l’étude des sociétés, la solution alternative à une approche quantitative, à la vision des sociétés comme accumulation d’individus originellement isolés, n’est pas tant de rechercher les qualités de ces sociétés que de déterminer leurs structures, c’est-à-dire les structures ou les configurations formées par les êtres humains » (Elias et Dunning, 1994 : 60).

Le concept de configuration appréhende la société comme un réseau d’interdépendances entre individus. L’autonomie d’un individu ou d’un groupe d’individus est inscrite dans la chaîne d’interdépendances qui le lie aux autres individus ou groupes et qui cadre ce qui lui est possible de penser ou de faire. Les individus et les groupes qu’ils forment ne possèdent donc qu’une autonomie relative par rapport aux réseaux de dépendances réciproques qui font que chaque action individuelle dépend de toute une série d’autres actions, tout en modifiant, à son tour, la figure-même du jeu social. En ce sens, pour saisir la société, le raisonnement doit être relationnel. Parler de configuration permet de mettre en avant l’idée que la dépendance réciproque entre les individus est en fait « la matrice constitutive de la société » (Chantier, 1987). Ce concept renvoie donc à une conception fondamentalement relationnelle de la société. L’individu n’est pas une réalité séparée mais le produit d’un processus de « civilisation des mœurs », c’est-à-dire, d’un processus de production ou de reproduction des chaînes d’interdépendance.

Dans cette perspective, les relations qui composent la société s'apparentent à un « jeu » ou plutôt à des « jeux ». Nous développons ici brièvement la métaphore du jeu pour éclairer certains traits de la configuration. En effet, par la métaphore du jeu, Elias, cherche à représenter la vie sociale comme la stabilisation, dans un équilibre des forces, des multiples interdépendances entre partenaires mais aussi adversaires. Ainsi, l'évolution des sociétés est expliquée par les modifications de cet équilibre par les actions individuelles et les effets qu'elles génèrent comme des réactions en chaîne qui à leur tour modifient le jeu et les joueurs. Cette configuration en acte – ce « figurer avec » – que donne à voir la métaphore du jeu permet de comprendre les processus d'agrégation et de régulation sociale observables dans d'autres domaines de la vie sociale. Il s'agit en effet de privilégier dans l'étude des activités sociales une « approche configurationnelle » (Elias et Dunning, 1994 : 265). En d'autres termes, Elias propose d'adopter une perspective « synoptique » et « synthétique » dans l'analyse qui consiste à « étudier les individus en tant que groupes, les configurations d'individus en tant que telles » (Elias et Scotson, 1997 : 79).

Par ces propositions, il ne s'agit pas d'opposer une démarche à une autre, pas plus d'ailleurs que les méthodes dites « qualitatives » aux « quantitatives », mais bien de les articuler en une perspective englobante et cumulative. En effet, l'intérêt de la démarche sociologique proposée par Norbert Elias est la possibilité qu'elle offre du croisement dynamique et empirique des approches et des concepts issus de traditions disciplinaires et de paradigmes différents.

De la même manière, par le détour philosophique que nous avons effectué et par la tentative d'appréhender la démocratie comme la configuration du politique, notre objectif n'est pas d'exclure ou de définir *a priori* des notions spécifiques de la démocratie. Au contraire, notre démarche vise à proposer une perspective plus large dans laquelle nous pouvons envisager ce concept. C'est-à-dire, une perspective qui accorde une marge plus importante aux données empiriques dans la définition de ce qu'est la démocratie, en tant que configuration à la fois *constituée par* et *constituant* du politique européen. Notre proposition consiste en effet de partir d'un point de vue « neutre » de la démocratie, qui n'est ni celui de la recherche de l'égalité, ni celui de la recherche de l'inégalité, mais celui d'une démarche qui cherche à décrire les conditions de possibilité et les modalités de la production et d'existence du politique dans un espace-temps.

L'ambition est alors de doter le concept de la démocratie d'indicateurs qui nous permettent de décrire les activités sociales. Autrement dit, nous envisageons la *démocratie* en tant qu'outil d'abord méthodologique qui permet d'observer les sens des mythes politiques européens en eux-mêmes, les activités qui leurs sont liées, ainsi que l'espace-temps dans lequel ils se réalisent. Ensuite il s'agit d'analyser les données descriptives en les ramenant, cette fois, à un indicateur analytique qui consiste à articuler les indicateurs descriptifs les uns avec les autres. Comment les activités des acteurs du politique européen s'articulent-elles entre elles ? De quelle manière ces activités sont-elles liées à la structuration d'un espace-temps donné de la production des programmes électoraux ? Comment les activités des acteurs d'un tel espace-temps s'articulent-elles avec les activités qui se réalisent dans un autre espace-temps ?

La phase descriptive passe nécessairement par une démarche empirique, par une enquête de terrain (observations, questionnaires, entretiens, archives, etc) qui opère en quelque sorte comme un passage du niveau abstrait de l'idéo-logie critique au niveau concret de l'empirie et de la pragmatique. Pour ce faire, nous proposons d'attacher trois séries d'indicateurs descriptifs au concept de la « démocratie » :

- *Quoi* : Repérer le politique à partir de ses traces concrètes, analyser son sens, les mythes qui le composent (les programmes électoraux et leurs significations).
- *Où* : Situer la problématique de la recherche dans un contexte spatial. Définir ou ouvrir les frontières, physiques ou symboliques, de cet espace (l'espace de la production, par exemple, d'un manifeste européen ou d'un programme domestique).
- *Quand* : Situer le(s) phénomène(s) à étudier dans un contexte historique, dans une temporalité sociale, ne se limitant pas nécessairement au temps historique construit de manière linéaire (le temps présent de la « crise » par exemple).
- *Qui* : Repérer les différents individus ou groupes d'individus qui évoluent au sein de cet espace (parlementaires, cadres des partis, professionnels de la communication, électeurs...).

Pour transformer les données issues de la démarche descriptive en données sociologiques, nous proposons de nous appuyer sur un autre indicateur qui relève du *comment*. Il s'agit, tout en partant des données descriptives, de tenter de les relier entre elles par un va-et-vient entre les

différents niveaux de la phase descriptive. Situer l'espace dans un contexte historique, analyser le mode d'évolution des individus au sein de ce contexte spatio-temporel, leurs statuts, leurs fonctions, leurs rôles particuliers, leurs liens et les relations qu'ils entretiennent, leurs interdépendances. En d'autres termes, il s'agit ici de dynamiser, de mettre en processus l'analyse des activités sociales.

L'avantage de cette démarche que nous essayons d'esquisser ici c'est la possibilité qu'elle ouvre, dans la phase analytique, à l'introduction de plusieurs concepts, même issus de traditions sociologiques différentes. Ceci permet non seulement d'approfondir l'analyse mais aussi de dégager plusieurs axes analytiques, rendant ainsi possible le dépassement en quelque sorte des dichotomies classiques (égalité/inégalité ; individu/structures) qui clôturent souvent la démarche sociologique.

« Pour s'adapter aux buts visés par les sciences empirico-théoriques, des concepts nettement plus différenciés que ceux de « vrai » ou « faux » sont requis. Ce qui distingue les résultats de la recherche dans ces domaines n'est bien souvent pas une telle dichotomie absolue, mais un moins et un plus en "vérité" – ou mieux : en adéquation. Avec cette utilisation de concepts davantage comparatifs qu'expressifs d'une polarité, on entend signifier que toute recherche dans le domaine des sciences empirico-théoriques est relativement ouverte et non achevée. Lors du choix de ses concepts, on fait bien également de laisser une place à cette possibilité que les résultats actuels de la recherche, qui dépassent ceux d'hier, seront demain suivis par d'autres qui les dépasseront – et seront "plus vrais", "plus adéquats", "plus complets" qu'eux » (Elias, 1993 : 61)